

Un système éducatif plus efficace

"Lutter contre l'échec scolaire, poursuivre l'élévation des niveaux de qualification et offrir à tous les élèves les mêmes chances de parvenir à l'excellence" tels sont les principes de la politique éducative énoncés par le ministre de l'Education nationale lors de son allocution du 11 décembre 2007. A cette occasion, Xavier Darcos a exposé ses priorités pour le 2e trimestre de l'année scolaire 2007/2008.

Les mesures transversales en faveur de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire

Mieux articuler temps scolaire et extra-scolaire avec le dispositif d'accompagnement éducatif

Quatre jours par semaine, de 16h à 18h, les élèves volontaires disposent d'un temps consacré aux devoirs, à des activités culturelles ou artistiques, ou à une pratique sportive. L'accompagnement éducatif a été mis en place dans les collèges de l'éducation prioritaire à la rentrée des vacances de la Toussaint 2007. Il sera étendu aux collèges et aux écoles primaires de l'éducation prioritaire à la rentrée 2008.

Les mesures en faveur de l'enseignement primaire

La réforme des programmes scolaires du primaire De nouveaux programmes donneront la priorité à l'apprentissage de la langue française, de la lecture et de l'écriture. À la rentrée 2008, deux évaluations nationales mesureront les acquis des élèves en CE1 et au CM2 : des résultats rendus publics à la rentrée 2009.

Création d'un service minimum d'accueil des élèves en période de grève. Des négociations avec les partenaires sociaux, les représentants des collectivités locales et les familles devraient conduire à définir les instruments de dialogue et de prévention des conflits.

Réorganiser le temps scolaire au profit de l'accompagnement éducatif. Dès la rentrée 2008, la semaine scolaire sera de 24 heures réparties du lundi au vendredi. Les cours du samedi matin sont supprimés pour libérer deux heures d'aide personnalisée destinées aux élèves en difficulté. Dans le même esprit, des stages gratuits de remise à niveau seront proposés aux élèves de CM1 et de CM2 pendant la période des vacances scolaires. L'opération a déjà été lancée pour la zone B durant les congés de printemps 2008 : elle a bénéficié à 40 000 enfants avec la participation de 8 000 professeurs volontaires.

Les mesures en faveur de l'enseignement secondaire

La suppression de la carte scolaire. L'objectif est une suppression de la sectorisation d'ici à 2010. L'entrée en vigueur de cette réforme se fera progressivement. Un assouplissement du régime de sectorisation pour la rentrée 2007 a permis d'accorder 13 500 dérogations au collège et 8 500 au lycée. Pour la rentrée 2008, une fois satisfaites les inscriptions dans les établissements de leur secteur, les recteurs et les inspecteurs d'académie auront pour instruction de répondre favorablement à toutes les demandes de dérogation. Si le nombre des demandes excède les capacités d'accueil, des critères sociaux de priorité seront appliqués : élèves boursiers ou au mérite, élèves souffrant d'un handicap...

La reconquête du mois de juin dans les collèges et les lycées concernés par l'organisation des examens du baccalauréat. Certains élèves voient leurs enseignements amputés d'un mois en raison des contraintes d'organisation du baccalauréat. Xavier Darcos a lancé une expérimentation - dans les académies de Rouen, Amiens, Dijon, Besançon et dans le Vaucluse - pour tester une

organisation différente : conseils de classe et épreuves du baccalauréat repoussés vers la fin du mois de juin, organisation des examens en dehors des établissements scolaires...

Rénover la filière professionnelle avec un parcours plus souple orienté vers le bac pro. La préparation du baccalauréat professionnel s'étendra sur trois ans contre quatre actuellement.

Valoriser les élèves au mérite. Des mesures d'accompagnement éducatif ont été déployées prioritairement en direction des collèges de l'éducation prioritaire dès les vacances de la Toussaint 2007. D'ici à trois ans, 2 500 places d'internat de réussite éducative - la moitié réservée aux filles - seront mises en place pour accueillir des élèves issus d'établissements de l'éducation prioritaire.

Le respect de l'enseignant. Un délégué du procureur sera désigné pour chaque établissement afin que les équipes de direction lui signalent les incidents. Les agressions verbales ou physiques contre un enseignant dans l'exercice de ses fonctions pourront constituer des circonstances aggravantes en cas de jugement devant une cour. Enfin, un dispositif de traitement en temps réel des infractions à caractère pénal devrait voir le jour.